

ASSEMBLEE GENERALE

Industrie et territoires, Mobilisons-nous pour des investissements responsables !

Réunis en Assemblée générale, le jeudi 18 juin 2015, les 18 syndicats de branche et 19 unions régionales de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) ont rappelé le poids du secteur dans les économies régionales et mis en lumière la nécessité d'une commande publique davantage orientée vers l'industrie locale durable.

La filière minérale connaît une crise sans précédent depuis 2008. Face à la conjoncture fortement dégradée et des prévisions d'activité toujours négatives, la profession doit s'organiser et se mobiliser. C'est dans ce contexte que l'UNICEM s'est réunie, jeudi 18 juin 2015, en un forum intitulé « Industrie et territoires », articulé autour d'un atelier et d'un débat.

Une première séquence, « l'Atelier », a permis de présenter un « baromètre » de l'état d'esprit des chefs d'entreprises du secteur grâce à un focus sur 3 thématiques :

- **Sur les difficultés économiques** : depuis 2008, la filière minérale est touchée de plein fouet par la crise. La baisse des volumes est sans précédent : **- 25% en 8 ans**. La conjoncture actuelle du secteur des matériaux de construction demeure très mal orientée et les perspectives pour 2015 restent négatives, avec un nouveau repli attendu des productions de **-5% pour le BPE et de -7% pour le granulat**, ce qui porterait les volumes extraits vers leurs plus bas niveaux de ces vingt-cinq dernières années.
- **Sur la réglementation** : le constat des professionnels est unanime. Certes, la profession a besoin d'une réglementation forte, mais une lecture cohérente et uniforme sur l'ensemble des territoires des textes est essentielle. La lisibilité de la réglementation doit pouvoir s'inscrire dans le temps !
- **Sur les évolutions de la profession** : la filière de la construction minérale continuera de s'adapter et d'accompagner les mutations de la société. Notamment grâce à sa forte capacité de recherche et d'innovation, la filière représente une industrie d'avenir, qui répond à des valeurs fortes : le respect de l'environnement, l'écologie, le recyclage, la mobilité...

Un constat unanime a émergé de cette 1^{ère} séquence qui s'est déroulée sous le regard du « grand témoin », Christophe Bouillon, député de Seine Maritime et vice-président de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire à l'Assemblée nationale : **après 8 ans de crise, les entreprises du secteur sont exsangues**. Les 2 700 entreprises fédérées au sein de l'UNICEM ont le sentiment **d'être les laissées pour compte de**

la reprise économique qui s'annonce. Cette situation fragilise un peu plus la filière qui emploie directement 38 000 salariés sur l'ensemble du territoire français, et fournit en matériaux la filière aval du BTP, forte d'un millions d'emplois plus que jamais menacés. Il y a urgence !

Des investissements responsables pour sauver les emplois locaux de la filière

Le débat intitulé « Industrie et territoires, mobilisons-nous pour des investissements responsables », organisé dans la foulée de « l'Atelier » a permis d'identifier des propositions d'actions en faveur notamment d'investissements responsables.

L'objectif de ces propositions est simple : débloquer les marchés afin de créer les conditions d'une réelle relance de la filière. L'activité des entreprises de la filière dépendant à 80% de la commande publique, la relance de la filière passe par la commande publique dont le secteur attend qu'elle soit responsable.

Le débat, riche en échanges avec les professionnels de la filière, a permis de mettre en lumière les éclairages de nombreuses personnalités dont Patricia Savin (présidente d'Orée, Alain Sarfati (architecte urbaniste), Thomas Rougier (économiste à la Banque Postale), Gérard Brunaud (Observatoire des Achats Responsables), Patrick Le Lidec (chercheur au CNRS et directeur du master gouvernance métropolitaine de Sciences Po), sous le regard de Christophe Bouillon, « grand témoin » de l'après-midi.

Les propositions de l'UNICEM en matière de commande publique responsable

Pour Michel André, le président nouvellement élu de l'UNICEM, « *la commande publique se doit d'être un levier de croissance et d'emplois, incitant les acteurs économiques à une transition vers un modèle d'économie plus circulaire* ». C'est pourquoi l'UNICEM propose aux pouvoirs publics :

- **d'appliquer plus systématiquement les critères environnementaux dans les marchés publics**
Aujourd'hui, seuls 6 % des marchés publics intègrent des clauses environnementales et, lorsque c'est le cas, elles comptent pour moins de 10 % dans la note finale. L'UNICEM demande aux pouvoirs publics de sensibiliser et former les acheteurs publics à une meilleure utilisation des possibilités offertes par le code des marchés publics, et de les inciter à introduire de telles clauses.
- **de calculer la valeur ajoutée globale des projets proposés**
L'UNICEM propose l'internalisation des coûts cachés afin de permettre à l'acheteur public de déterminer avec certitude les conséquences des options qui s'offrent à lui, notamment pour le budget public, et de sécuriser sa décision au regard du code des marchés publics, qui lui enjoint de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **d'introduire dans la commande publique le critère « économie circulaire »**
L'économie circulaire s'est récemment imposée dans le débat public comme un levier de la transition écologique dans un objectif de développement durable, permettant d'économiser les ressources et de favoriser le recyclage. L'économie circulaire permet également de promouvoir les boucles courtes et donc l'ancrage local et les activités de proximité. A l'heure où les activités économiques souffrent d'un manque de visibilité et d'une concurrence étrangère féroce et parfois déloyale, l'économie circulaire peut être un vecteur de relocalisation et un atout pour le développement économique local. L'UNICEM demande la prise en compte du

critère « économie circulaire » dans les contrats publics, qu'ils soient ou non soumis au code des marchés publics.

- **de modifier le code des marchés publics afin de favoriser les boucles courtes pour les matériaux de construction**

Afin d'encourager les boucles courtes, dans une logique d'économie circulaire et de mise en valeur des matériaux du terroir, l'UNICEM propose que l'article 53 I.1 du code des marchés publics accorde le même traitement aux matériaux minéraux de construction qu'aux produits agricoles, qui figurent tous deux parmi les plus transportés en France.

- **de recourir plus généralement à l'allotissement**

Si le recours à l'allotissement est une clé d'accès des PME à la commande publique, c'est particulièrement vrai dans le cas des entreprises du secteur des matériaux minéraux de construction, dont 97% sont des PME, et 70% emploient moins de 10 salariés. Identifier un lot pour les matériaux de construction permettrait de faire accéder le secteur à la commande publique, et par ailleurs d'introduire pour les prescripteurs des critères environnementaux, sociaux, qualitatifs et relatifs à la performance dans leur sélection.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...).

Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés. Pour en savoir plus : www.unicem.fr